

## Communiqué de presse

## Mohamed LAQHILA Député des Bouches du Rhône

Aix-en-Provence, le 16 octobre 2020

## La négation du génocide arménien doit être un délit.

Mohamed LAQHILA, député des Bouches-du-Rhône et vice-président du groupe d'amitié France-Arménie à l'Assemblée nationale, dépose une proposition de loi visant à pénaliser la négation du génocide des Arméniens :

« Voilà bientôt vingt ans que notre pays a reconnu officiellement le génocide arménien et pourtant, aucun dispositif pénal encadrant sa négation n'a depuis lors été adopté, malgré trois tentatives. Ce constat d'échec, je le déplore, car – à ce jour – tout un chacun peut librement contester l'existence de ce génocide et entretenir un révisionnisme historique rampant. Ce n'est pas acceptable et il faut que cela cesse !

En dépit de l'avis de certains nationalistes, l'existence du génocide arménien et sa qualification en tant que tel font l'objet d'un consensus parmi les historiens. Dès lors, on ne peut laisser certains justifier l'injustifiable.

En tant que vice-président du groupe d'amitié France-Arménie à l'Assemblée nationale, j'avais appelé publiquement le Président de la République à instaurer une journée nationale de commémoration du génocide arménien dans le Calendrier de la République Française.

Si je me réjouis que le Président de la République l'ait annoncé le soir-même, je pense que nous devons aller plus loin. Car je suis convaincu qu'il faut regarder avec objectivité le passé, sans œillère, pour se tourner vers l'avenir. Or, nos jeunes générations ne connaissent que trop peu cette triste page de l'histoire et ne sont pas protégées face à un révisionnisme que quelques-uns tentent d'importer dans notre pays. Bien évidemment, cela doit passer par l'enseignement, mais aussi par la loi. Je suis persuadé que le législateur doit être acteur de cette lutte contre l'oubli, en substituant les actes aux mots, la force du droit aux intentions.

En conséquence, j'ai déposé ce jour une proposition de loi visant à mettre fin à cette situation, en assortissant à la reconnaissance officielle du génocide arménien un dispositif pénal encadrant sa négation. Ce sujet, avant tout philosophique, éthique et morale, nous le devons à nos enfants. C'est pourquoi je sais pouvoir compter sur le soutien de nombreux députés, sur l'ensemble des bancs de l'Assemblée nationale. »

Mohamed LAQHILA Député des Bouches du Rhône